

Plan d'action pour  
*Carex heleonastes* EHRH  
(Laïche des tourbières)

### 1. Table des matières

1. Table des matières
2. Résumé
3. Introduction
4. Connaissances actuelles
5. Objectifs opérationnels
6. Stations et actions
7. Conservation *ex situ*
8. Réintroduction
9. Bibliographie
10. Liste des annexes

### 2. Résumé

*Carex heleonastes* est une espèce boréale holoarctique, largement distribuée entre 55° et 70° de latitude. En Europe, elle apparaît plus au sud sous forme de petites populations relictuelles, dans des habitats froids et humides de l'étage montagnard. La laïche des tourbières est caractéristique des marais de transition (*Caricion lasiocarpae*) ; on la rencontre en général dans des rigoles d'écoulement en marge des tourbières bombées.

Elle est gravement menacée en Suisse comme dans les pays voisins. La principale cause du déclin est l'exploitation de la tourbe et le drainage des marais. Pour beaucoup d'anciennes stations, la mise sous protection est arrivée trop tard. En Suisse occidentale, *Carex heleonastes* ne subsiste que dans le Jura vaudois. Les stations des tourbières neuchâteloises semblent avoir disparu, mais cela reste à confirmer par une prospection méthodique.

Le plan d'action décrit en détail ces colonies et le dispositif mis en place pour assurer leur suivi. Il analyse les données disponibles sur l'écologie de l'espèce et propose des mesures destinées à renforcer les populations existantes dans un premier temps, puis à tenter des essais de réintroduction dans une dizaine de sites vaudois et neuchâtelois pour réduire le degré de menace de l'espèce.

### 3. Introduction

*Carex heleonastes* est une espèce septentrionale à répartition holoarctique, largement distribuée entre 55° et 70° de latitude (Islande, Scandinavie, Pologne, Russie, Canada, etc.). Des populations relictuelles de cette espèce se trouvent plus au sud, dans les massifs montagneux du Jura, des Alpes et des Carpates. En Europe, l'espèce est partout rare et menacée. Elle est très menacée en Suisse (statut EN selon liste rouge nationale, Moser & al. 2002), ainsi que dans les pays voisins.

Les principales causes de régression de *Carex heleonastes* sont l'exploitation de la tourbe et le drainage des marais. Bien que la plupart des biotopes où il subsiste soient aujourd'hui protégés, les effectifs de l'espèce sont très faibles et les colonies très isolées, ce qui accroît les risques d'extinction.

La laïche des tourbières est considérée par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage comme une plante nécessitant des mesures de conservation prioritaires (Käsermann & Moser 1999). Sur mandat de l'OFEFP et de la CPS/SKEW, un avant-projet de plan d'action a d'ailleurs déjà été préparé au niveau national (Käsermann 2000).

En Suisse, l'espèce est encore présente dans des hauts-marais du Jura et du nord des Alpes. Les dernières stations de Suisse occidentale se trouvent dans le Jura vaudois. Il se peut toutefois que des colonies soient encore présentes dans les tourbières de la Brévine et des Ponts-de-Martel. La Coordination régionale pour la protection de la flore a donc décidé d'établir un plan d'action pour cette espèce, en confiant cette tâche à l'expert du canton de Vaud.

Ce plan d'action décrit en détail la situation actuelle des stations vaudoises et propose des mesures de gestion pour chaque station. Les données historiques concernant le canton de Neuchâtel sont

présentées, avec localisation des sites à contrôler en priorité. Les données de la littérature et les observations effectuées in situ sont synthétisées pour préciser les exigences écologiques de l'espèce et les précautions particulières à prendre pour assurer sa conservation.

## 4. Connaissances actuelles

### 4.1. Généralités

---

*Carex heleonastes* L. est une cypéacée vivace de 10 à 30 cm de haut, à feuillage glauque et rigide. Il forme des gazons lâches reliés par des stolons courts. L'inflorescence est petite et peu visible à distance. La recherche de cette espèce sur le terrain demande une certaine attention et elle passe facilement inaperçue pour celui qui ne l'a pas « dans l'œil ». Au stade végétatif, il est presque impossible de l'identifier avec certitude.

La laïche des tourbières est l'exemple type d'une relictive glaciaire, ne subsistant sous nos latitudes que dans des microhabitats particulièrement froids et humides. Dans le Jura, on ne la trouve qu'au-dessus de 1000 m (1065-1307 m), toujours en relation avec des tourbières et des marais acidophiles. Elle est strictement liée aux marais de transition (Caricion lasiocarpae), où elle occupe en particulier des rigoles à écoulement lent, d'eau dystrophe, avec une couverture clairsemée des plantes vasculaires. Très sensible à la concurrence des autres espèces de marais, elle disparaît rapidement en cas d'eutrophisation ou d'assèchement du milieu.

L'espèce est signalée dans le Caricetum diandrae, dans le Caricetum lasiocarpae et dans le Drepanoclado-Caricetum chordorrhizae, plus rarement dans le Caricetum limosae (Dierssen 1986). Nos propres observations suggèrent que *C. heleonastes* demande des eaux plus minéralisées que *C. limosa* et *C. chordorrhiza*, et qu'il occupe des rigoles d'écoulement dont les eaux ont plus longuement circulé, jamais les cuvettes où l'eau de pluie stagne.

Selon Käsermann (1999, 2000), les utricules ont une maturité précoce et l'espèce devrait se prêter à la culture, quoique difficilement. Dans la nature, l'espèce semble se maintenir essentiellement par multiplication végétative aux endroits où elle est établie. Nous n'avons pas observé de dispersion par graine à partir des colonies connues de longue date. Toutefois, certaines observations font état de populations beaucoup plus labiles, avec des phénomènes fréquents d'extinction-recolonisation dans des marais français subissant des perturbations mécaniques (Y. Ferrez, comm. pers. 2004). Il semble donc que *C. heleonastes* puisse se répandre assez rapidement dans des milieux pionniers, mais ne peut se maintenir qu'aux endroits où les espèces concurrentes ne parviennent pas à s'installer.

## 5. Objectifs opérationnels

Le principal objectif est de conserver les populations existantes, et si possible d'en renforcer les effectifs. Ceci nécessite une surveillance attentive des stations et l'exécution de mesures de gestion ciblées, en principe par création de colonies satellites à proximité des biotopes occupés.

A plus long terme, il est proposé de réduire le degré de menace de l'espèce (EN -> VU) en essayant de la réintroduire dans des sites d'où elle a disparu, pour porter le nombre de stations à 8 ou 10 (VD : 5 ; NE : 3-5).

## 6. Stations et actions

## 7. Conservation ex situ

Des mesures de conservation *ex situ* devraient être envisagées en dernier ressort. Pour l'instant, l'effectif des populations et la stabilité du milieu permettent d'espérer que les trois populations encore vivantes pourront être maintenues sur place.

Par contre, il est recommandé de procéder à des essais de culture en vue d'une multiplication destinée au programme de réintroduction.

## 8. Réintroduction

### 8.1 Conditions requises pour une réintroduction

---

La réintroduction ne doit être envisagée que dans des sites où la disparition de l'espèce est pratiquement certaine (aucune observation depuis au moins 50 ans).

Le milieu doit présenter des microhabitats favorables, tels que des situations pionnières en milieu dystrophe peu productif (*Caricion lasiocarpae* de tendance *Caricetum diandrae*)

La protection du site doit pouvoir être assurée dans le futur.

Dans le canton de Vaud, les sites apparemment propices à une réintroduction sont la tourbière des Mouilles de Ste-Croix, le lac d'Argnaule, ainsi que les tourbières de la région du Sentier.

### 8.2 Procédure

---

Il est proposé de faire la réintroduction sous forme de jeunes plantes multipliées *ex situ* à partir de graines ou de fragments de stolons prélevés dans la colonie la plus populeuse.

Les premiers essais doivent être faits avec des quantités limitées et accompagnés d'un suivi très précis pour affiner les connaissances écologiques et augmenter les chances de succès.

## 9. Bibliographie

Aubert S. 1901.-La flore de la vallée de Joux. Thèse. Corbaz. Lausanne.

Bruhlmann M. 1997.- Pontet et Sagne au sud-ouest du Lieu. Bas-marais d'importance nationale no 50; haut-marais d'importance nationale no 28 et 29. Plan de protection et de gestion. II. Utilisation agricole actuelle, discussion de l'utilisation future proposée et estimation des indemnités nécessaires. Bureau Prométerre (Yverdon). Mandat de la Conservation de la nature (SFFN). Non publié. 18 p. + annexes.

Charlier P. 1997.- Pontet et Sagne au sud-ouest du Lieu. Bas-marais d'importance nationale no 50; haut-marais d'importance nationale no 28 et 29. Plan de protection et de gestion. I Etude de la végétation et définition des objectifs du plan de gestion. Mandat de la Conservation de la nature (SFFN). Non publié. 51 p. + annexes.

Dierssen, K. 1986.- Anmerkungen zum Gesellschaftsanschluss von *Carex heleonastes* Ehrh. Abhandlungen aus dem Westfälischen Museum für Naturkunde. 48: 281-290

Gallandat J.D. 1982.- Prairies marécageuses du Haut-Jura. Mat. Levé. Géobot. de la Suisse 58 : 180 p + annexes.

Käsermann C. 1999.- *Carex heleonastes* (L) Fenz. In: Käsermann C. & Moser D. Fiches pratiques pour la conservation. Plantes à fleurs et fougères. L'environnement pratique. OFEFP. Berne: 264-265.

Käsermann C. 2000.- Torf-Segge *Carex heleonastes* L. f. Projektvorschlag für die Erhaltung und Förderung dieser stark gefährdeten Art. Mandat de la commission pour la protection des plantes sauvages (SKEW/CPS) et de l'OFEFP. Berne. 21 p.

Moser D. & al. 2002.- Liste rouge des plantes vasculaires menacées en Suisse. Nouvelle édition. OFEFP. Berne.

## 10. Annexes